

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2018

---

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE457

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 11 UNDECIES

Supprimer l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la mention particulière au maintien des abattoirs à proximité des élevages, introduite par le Sénat. En effet, le point 9° du I de l'article L. 1 fait déjà mention de l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Cette rédaction couvre l'ensemble des établissements agroalimentaires et notamment les abattoirs pour ce qui concerne le volet production. Par conséquent, il n'est pas justifié de citer plus précisément les abattoirs plutôt que d'autres établissements de la chaîne alimentaire.